

Jordan Bardella, fils spirituel de Philippe Seguin, dit toutes les horreurs de l'UE...

écrit par Christine Tasin | 17 mai 2020



.
C'était pour les 70 ans de la Déclaration de Schuman ! Pas un mot à enlever, il est brillant, le bougre, et excellent orateur, ce qui ne gâte rien.

Cette UE qui nous prive de nos droits, de notre souveraineté, de notre liberté... a été construite sur un mensonge délibéré, qui persiste jusqu'à maintenant, et qui s'apparente à un chantage odieux : *si vous ne faites pas l'Europe, vous aurez la guerre*, répété comme un mantra maintenant comme ailleurs. Voir l'encadré ci-dessous avec la déclaration de Schuman le 9 mai 1950.

.

Comment des gens intelligents ont-ils pu se taire et cautionner l'arnaque du siècle ? Il y en a eu au pouvoir et dans les coulisses du pouvoir, entre 1950 et 2020... des vrais, des justes, des patriotes...

On pourrait parler de Seguin, par exemple, le principal opposant au Traité de Maastricht en 1992, véritable fondation de l'UE. A ses côtés, un Pasqua, un de Villiers... On se souviendra de cette phrase au soir du 20 septembre 1992 : « *rien ne pourra plus être comme avant* ». Maastricht conduit en effet la CEE née du Traité de Rome de 1957 vers l'euro et vers l'UE... Seguin ne s'est pas tu pendant la campagne, au contraire, mais après le vote, il a pris acte et a continué de fréquenter le pouvoir et ses coulisses... En 1989 il avait ces paroles désabusées : « *Bon nombre de nos idées se sont imposées, mais nous sommes les spectateurs passifs de leur succès* ».

On pourrait parler aussi de Chevènement qui, s'il n'avait pas été et aussi ambitieux et aussi immigrationniste et islamophile, aurait pu peser. De Marie-France Garaud, aussi...

Seguin, Garaud, Pasqua, Chevènement, Villiers... se levant au moment de la bataille et se taisant ensuite, menant leurs petites vies dans les Ministères, dans les coulisses du pouvoir, sans plus peser quoi que ce soit, alors que s'ils s'étaient alliés, laissant de côté les étiquettes « gauche, droite » qui ont largement volé en éclat, l'UE aidant... la France aurait sans doute eu un autre destin, un destin souverainiste.

Le vrai tort des souverainistes a été... leur ambition, leur peur de décevoir leur camp et les gourous de chaque camp, Mitterrand d'un côté, Chirac de l'autre. En effet, s'ils ne sont pas tus, ni en 1992 ni en 2005, ils sont très vite rentrés dans le rang après chaque bataille... Couché-panier.

Imagine-t-on un Bonaparte rentrer dans le rang après sa victoire au pont d'Arcole ? Mais aucun des souverainistes évoqués n'avait le génie, le courage, l'intelligence et l'amour de la France chevillé au corps comme Napoléon Bonaparte. Ceci explique sans doute cela.

Quant à Schuman aux ordres des Américains comme Monnet... deux médiocres, deux anti-France. Déjà, la Déclaration de Monnet faisait du Macron, traitant les Allemands et les Français comme des petits garçons qu'il faut réconcilier et à qui on dit « serrez-vous la main »... et que l'on s'ingénie à apaiser en offrant à chacun une vierge effarouchée à dépuceler. De plus on leur impose de travailler pour le reste du monde, pour « faire oeuvre de paix »... En 1950, déjà un objectif était fixé à la France et étroitement lié à la naissance de l'UE : *L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles: le développement du continent africain.*

Et on leur impose d'avoir à obéir à un troisième homme, une « haute autorité »... Des gamins, vous dis-je. D'autant qu'il s'agit clairement de construire une fédération et non une confédération... A aucun moment n'est évoquée la souveraineté populaire, qui disparaît corps et biens puisque ce sont des autorités, des arbitres... qui sont chargés de régler les problèmes. Et tout cela sous l'oeil de l'ONU, alias l'oeil de Moscou...

.

La déclaration Schuman du 9 mai 1950

Cette déclaration a été prononcée par Robert Schuman, ministre des affaires étrangères français, le 9 mai 1950. Il y propose la création d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier, dont les pays membres mettraient en commun leur production de charbon et d'acier.

La CECA (membres fondateurs: France, Allemagne de l'Ouest,

Italie, Pays-Bas, Belgique et Luxembourg) est la première des institutions supranationales européennes qui donneront naissance à ce qu'on appelle aujourd'hui «l'Union européenne».

Contexte historique

En 1950, les pays européens peinent encore à effacer les ravages de la Deuxième Guerre mondiale, qui a pris fin cinq ans plus tôt.

Résolus à empêcher un autre conflit aussi dévastateur, les gouvernements font le pari qu'avec la mise en commun des productions de charbon et d'acier, toute guerre entre la France et l'Allemagne, historiquement rivales, deviendra – pour citer Robert Schuman – «non seulement impensable, mais matériellement impossible».

La réunion des intérêts économiques contribuera à relever les niveaux de vie et sera un premier pas vers une Europe plus unie, pense-t-on alors – avec raison. La CECA est ensuite ouverte à d'autres pays membres.

Principales citations

- «La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.»
 - «L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait.»
 - «La mise en commun des productions de charbon et d'acier (...) changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.»
-

Texte intégral

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. L'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le gouvernement français propose immédiatement l'action sur un point limité mais décisif.

Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à

fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

Cette production sera offerte à l'ensemble du monde sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au développement des oeuvres de paix. **L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles: le développement du continent africain.**

Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique qui introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.

Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une **Fédération européenne** indispensable à la préservation de la paix.

Pour poursuivre la réalisation des objectifs ainsi définis, le gouvernement français est prêt à ouvrir des négociations sur les bases suivantes.

La mission impartie à la Haute Autorité commune sera d'assurer dans les délais les plus rapides : la modernisation de la production et l'amélioration de sa qualité, la fourniture à des conditions identiques du charbon et de l'acier sur le marché français et sur le marché allemand, ainsi que sur ceux des pays adhérents, le développement de l'exportation commune vers les autres pays, l'égalisation dans le progrès des conditions de vie de la main-d'oeuvre de ces industries.

Pour atteindre ces objectifs à partir des conditions très

disparates dans lesquelles sont placées actuellement les productions des pays adhérents, à titre transitoire, certaines dispositions devront être mises en oeuvre, comportant l'application d'un plan de production et d'investissements, l'institution de mécanismes de péréquation des prix, la création d'un fonds de reconversion facilitant la rationalisation de la production. La circulation du charbon et de l'acier entre les pays adhérents sera immédiatement affranchie de tout droit de douane et ne pourra être affectée par des tarifs de transport différentiels. Progressivement se dégageront les conditions assurant spontanément la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé.

A l'opposé d'un cartel international tendant à la répartition et à l'exploitation des marchés nationaux par des pratiques restrictives et le maintien de profits élevés, l'organisation projetée assurera la fusion des marchés et l'expansion de la production.

Les principes et les engagements essentiels ci-dessus définis feront l'objet d'un traité signé entre les Etats et soumis à la ratification des parlements. Les négociations indispensables pour préciser les mesures d'application seront poursuivies avec l'assistance d'un arbitre désigné d'un commun accord; celui-ci aura charge de veiller à ce que les accords soient conformes aux principes et, en cas d'opposition irréductible, fixera la solution qui sera adoptée.

La Haute Autorité commune chargée du fonctionnement de tout le régime sera composée de personnalités indépendantes désignées sur une base paritaire par les gouvernements; un président sera choisi d'un commun accord par les gouvernements; ses décisions seront exécutoires en France, en Allemagne et dans les autres pays adhérents. Des dispositions

appropriées assureront les voies de recours nécessaires contre les décisions de la Haute Autorité.

Un représentant des Nations Unies auprès de cette autorité sera chargé de faire deux fois par an un rapport public à l'ONU, rendant compte du fonctionnement de l'organisme nouveau, notamment en ce qui concerne la sauvegarde de ses fins pacifiques.

L'institution de la Haute Autorité ne préjuge en rien du régime de propriété des entreprises. Dans l'exercice de sa mission, la Haute Autorité commune tiendra compte des pouvoirs conférés à l'Autorité internationale de la Ruhr et des obligations de toute nature imposées à l'Allemagne, tant que celles-ci subsisteront.

https://europa.eu/european-union/about-eu/symbols/europe-day/schuman-declaration_fr